Image not found or type unknown

appel de fonds non payé par les anciens propriétaires

Par **mighty92**, le **26/01/2012** à **22:42**

Bonjour,
J'ai acheté un appartement il y a 2 ans et demi.
Les anciens propriétaires ont voté des travaux dans la copriopriété, sur l'acte de vente il a été défini qu'ils payeraient les appels de fonds pour les travaux après la vente.

Ils ont payé les 2 premiers appels de fonds mais le 3ème n'est toujours pas payé malgré 2 relances en courrier A/R et 2 relances du notaire.
La notaire me dit qu'elle ne peut rien faire de plus et que c'est à moi de m'en occuper et de leur faire un procès. Or, il me semble que c'est au notaire de faire la démarche pour s'assurer que les charges dues par le vendeur soit honorées.

Pourriez-vous m'éclairer à ce sujet ?

Par **pieton78**, le **30/01/2012** à **14:45**

Bien sûr la notaire a dû retenir sur le prix de la vente les sommes déclarées dues par le syndic, si "elle" s'est "loupée" elle fait "jouer" son assurance!...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés